

Budget 2019 : volontaire et maîtrisé

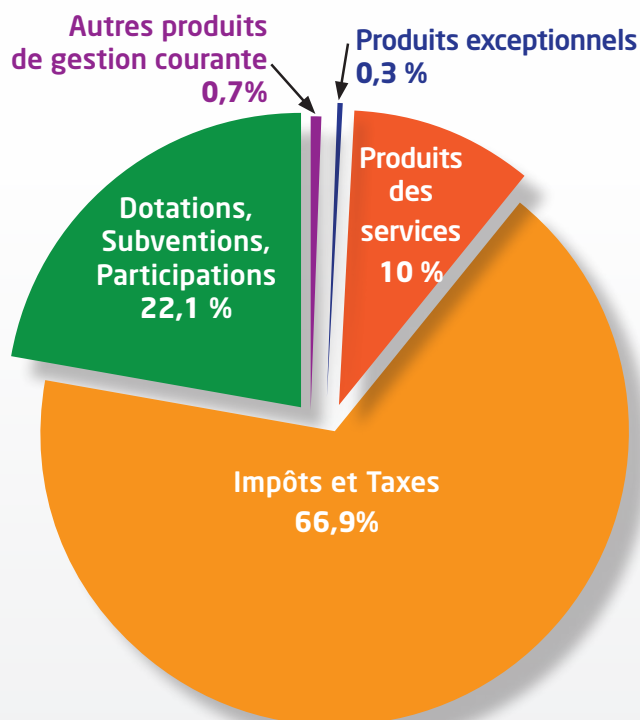


Voté lors du conseil municipal du 26 mars, le budget 2019 poursuit les investissements engagés pour le bien-être des Créçois de tous âges.

« Le budget 2019 traduit en chiffres les priorités locales en matière de sécurité, de voirie, de prévention des inondations et en direction de l'enfance »
Valérie Lyon, maire-adjointe aux finances

Budget de fonctionnement : évolution maîtrisée tout en assurant le service à la population

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



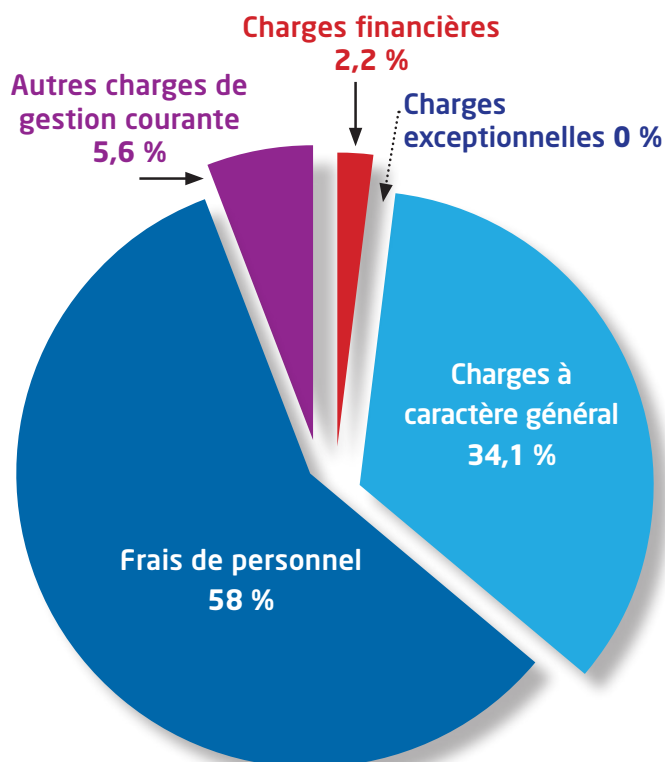
Ce qu'il faut retenir :

- Maintien des taux communaux d'imposition
 - Habitation : 20,33
 - Foncier bâti : 32,08
 - Foncier non bâti : 28,59

Les taux communaux votés par la municipalité sont les mêmes depuis plusieurs années.

Le montant de l'impôt est la multiplication des bases et des taux. Les bases d'imposition, calculées par l'administration fiscale, sont indexées sur l'évolution de l'inflation fixée à 2,2% cette année, chiffre lié à la croissance économique du pays. L'augmentation de l'impôt calculée chaque année par les services de l'État est donc uniquement due à la revalorisation des bases.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Ce qu'il faut retenir :

- Légère progression des frais de personnel
- Pour répondre à l'évolution des services à la population, nous avons recruté les agents suivants :
 - une ATSEM en septembre suite à l'ouverture de classe en maternelle.
 - Trois autres agents pour faire face à la progression des chantiers et des événements, à l'évolution des missions de sécurité de la police municipale et pour renforcer le gardiennage des équipements.
- Poursuite de la dynamique de soutien aux associations.
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de gestion courante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes/Dépenses 4 637 126 €

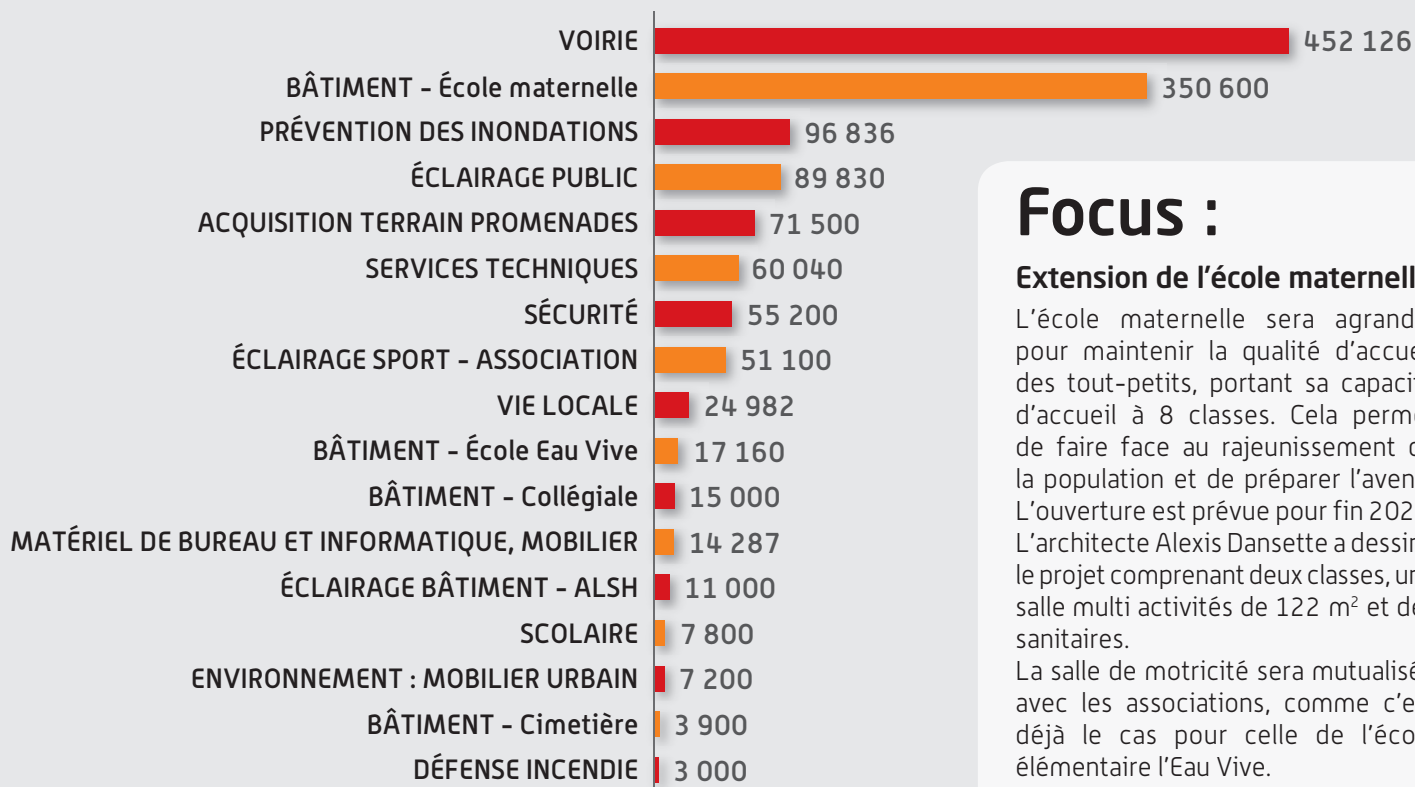
Budget principal

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes/Dépenses 3 362 444 €

Budget d'investissement : poursuite des engagements pour mieux-vivre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGÉTÉES EN 2019 = 1,333 362 M€



Focus :

Extension de l'école maternelle

L'école maternelle sera agrandie pour maintenir la qualité d'accueil des tout-petits, portant sa capacité d'accueil à 8 classes. Cela permet de faire face au rajeunissement de la population et de préparer l'avenir. L'ouverture est prévue pour fin 2020. L'architecte Alexis Dansette a dessiné le projet comprenant deux classes, une salle multi activités de 122 m² et des sanitaires.

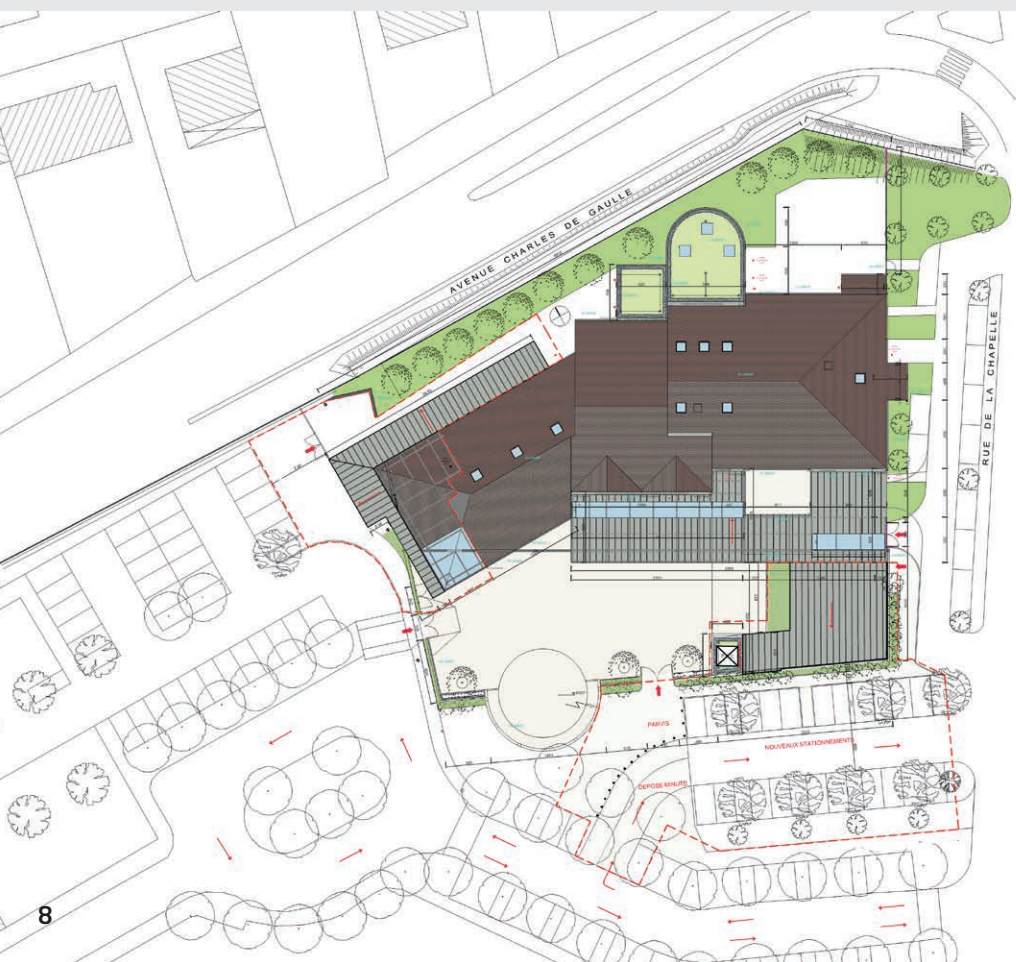
La salle de motricité sera mutualisée avec les associations, comme c'est déjà le cas pour celle de l'école élémentaire l'Eau Vive.

L'extension intègre aussi une amélioration des accès et la création de places de parking supplémentaires.

Le chantier sera clos et isolé pour faciliter le fonctionnement de l'école et réduire les nuisances.

Coût total de l'opération : 1,092 million d'euros (dont 350 600 € pour le démarrage des travaux). Les subventions ont été demandées auprès de la Région et de l'État. D'ores et déjà, 191 000 € sont attribués au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR). Le permis de construire va être déposé.

Cette extension sera réalisée sans recours à l'emprunt.





« Cette année, priorité
a été donnée aux hameaux »
Jean-Pierre Chilly, maire-adjoint aux travaux,
à la voirie et à l'assainissement

Les travaux de voirie et d'éclairage dans les hameaux et à la Chapelle

Le Choisel, Libernon :

- réparation de trottoirs,
- îlot Libernon.

La Chapelle :

- création d'un accès pour personnes à mobilité réduite à la Collégiale,
- réparation de trottoirs côté nord Rue Nationale,
- assainissement impasse du moulin.

Férolles :

- aménagement sécuritaire de la RD21,
- éclairage passage piétons .

Montbarbin :

- cheminement piéton rue des Beaulnes,
- aménagement voirie sente du Moulin Nicole,
- réparation des îlots route de Montbarbin,
- éclairage rue du Tertre.

Montgrolle :

- réparation de bordures de trottoirs,
- agrandissement de l'aire de jeux pour enfants.

Serbonne :

- réparation rue de la Ferme,
- assainissement route de Serbonne.

RD 934 :

- réparation de l'éclairage et de tous les passages piétons.

Lutte contre les inondations

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) est devenue une compétence intercommunale au 1^{er} janvier 2018.

Le Syndicat du Grand Morin continue d'assurer l'entretien de la rivière.

La commune souhaite rester force de propositions : elle a ainsi missionné un bureau d'études pour la création de



Le bassin d'orage récemment créé
rue de Villiers

ASSAINISSEMENT (budget annexe)

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes/Dépenses 640 613 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes/Dépenses 835 793 €

Le remplacement du réseau d'assainissement route de Serbonne sera le principal chantier de l'année.

bassins de rétention dont les travaux devraient être pris en charge par l'intercommunalité (ru de Vaudessart et ru aux Biches). Les travaux pour moderniser les vannes, déjà engagés en 2018, se prolongeront en 2019. La réparation des berges se poursuit.

Pour accompagner les investissements, l'évolution des règles d'urbanisme est aussi nécessaire. Ainsi, le futur Plan local d'urbanisme agira de façon préventive. Chaque nouvelle construction créçoise devra être dotée d'un système de rétention des eaux pluviales. Dans les hameaux, chaque projet devra conserver 60% de pleine terre au minimum pour lutter contre l'imperméabilisation des sols.

Pour sa part, la communauté de communes du Pays Créçois a voté des mesures importantes dans son budget 2019. Elle consacre plus de 2 millions d'euros à la lutte contre les inondations. L'objectif est d'établir un plan pluriannuel d'investissement et d'engager les premières actions : achat des parcelles nécessaires, lancement d'appels d'offres, montage du dossier « loi sur l'eau »

La création d'un EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) pour gérer cette compétence à l'échelle du bassin versant du Grand Morin est escomptée pour 2020.

Subventions

Le recours aux subventions est systématique bien que contraint par des délais d'obtention longs et un montage administratif de plus en plus complexe. La vidéoprotection,

l'extension de l'école maternelle et les circulations douces (dans le cadre d'un contrat régional), le remplacement du réseau d'assainissement route de Serbonne, seront notamment financés en partie par des subventions.

Une dette maîtrisée

Le recours à la dette est indispensable pour réaliser certaines opérations lourdes comme le parcours des places ou la voirie de la rue du Général Leclerc, aujourd'hui achevées.

Le budget 2019 ne prévoit pas de recours à un nouvel emprunt.